

## Conseil Municipal du 31 mars 2011

L'an deux mil onze et le trente-et-un mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José, M. ROUSSEL Jean-Pierre.

Monsieur MINET Christian a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie,  
Monsieur CAPITAINE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GA Thierry,  
Monsieur HEUSGHEM Steve a donné pouvoir à Monsieur GOBRON François.

Monsieur BARRIER Patrice été nommé secrétaire de séance

**Date de convocation :** 11 mars 2011.

Le compte-rendu de la séance du 17 février 2011 est lu et approuvé.

M. Jérôme FOSSÉ, représentant la SANEF, a été rencontré le 15 mars. Les plantations programmées seront bien réalisées. Ces aménagements ont pris du retard en raison des intempéries.

### **I – Délibérations**

➤ **N° 14/2011 Convention portant création de servitudes au profit de la communauté de communes de Taissy**

La communauté de communes de Taissy envisage de créer une canalisation entre le RD 8 et la Vesle afin de recevoir les eaux pluviales en délestage de la conduite principale.

Pour ce faire, la canalisation projetée doit emprunter la parcelle A 86, propriété communale.

Il convient donc d'établir une servitude en terrain privé pour le passage et l'entretien de cette installation.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du projet de convention,  
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Taissy et la communauté de communes de Taissy.

➤ **N° 15/2011 Tarif Eau 2011**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de maintenir les tarifs de 2010 pour l'exercice 2011, à savoir :

Eau	0,65 €/m3
-----	-----------

Ainsi que le prix des locations des compteurs d'eau pour 6 mois, soit :

Compteur 3 m3	4,26 €
Compteur 5 m3	8,58 €
Compteur 7 m3	10,98 €
Compteur 10 m3	13,32 €
Très gros compteurs	82,62 €

Les tarifs en matière d'assainissement sont fixés par la communauté de communes de Taissy et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

➤ **N° 16/2011 Fixation de la durée d'amortissement – Service de l'Eau**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2121-29, L.2321-2 (29°) et R.2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant l'obligation d'amortir les biens constituant le patrimoine du service de l'eau,

Décide d'amortir les sommes imputées au compte « 2033 Frais d'Insertion », lorsqu'elles ne sont pas suivies de travaux, sur un an et d'utiliser l'amortissement linéaire.

➤ **N° 17/2011 Désignation d'un adjoint pour la signature des permis de construire**

Le conseil municipal,

Vu l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme,

Désigne M. MINET Christian, adjoint, pour la signature des permis de construire pour lesquels le maire pourrait être intéressé, soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

➤ **N° 18/2011 Délégation au maire le pouvoir d'ester en justice**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2122-23,

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale,

Décide de déléguer au maire le droit d'ester en justice tant en défense, qu'en demande en 1<sup>ère</sup> instance et en appel pour toute affaire civile, pénale et administrative.

➤ **N° 19/2011 Modification du tableau des emplois communaux**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

**Décide**

**Art.1** : Un emploi permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20/35° est créé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

**Art.2** : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire ou du Président, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

**Art.3** : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent non titulaire de droit public en application de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

**Art. 4** : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : technique

Cadre d'emplois : adjoint technique

Grade : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif 10

- nouvel effectif 11

**Art. 5** : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

L'emploi d'un non-titulaire pourra se faire par le biais d'un contrat aidé par l'Etat, de type CUI ou CAE, contrat unique d'insertion ou contrat d'accompagnement dans l'emploi.

➤ **N° 20/2011 Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à décider d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de commune, les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape il se situe et présente le projet de PLU.

Monsieur le Maire précise que, conformément à la délibération du 9 décembre 2008, la concertation avec la population a pris la forme suivante :

- Mise à disposition de documents en mairie au fur et à mesure de l'avancement des études (diagnostic, Projet d'Aménagement et de développement Durable, illustration graphique...),
- Mise à disposition d'un cahier afin que les habitants puissent faire leurs remarques,
- Information dans le bulletin municipal, permettant à l'ensemble des habitants de suivre l'évolution de la procédure et d'être associé à l'élaboration du projet communal.

*Bilan de cette phase de concertation :*

Les habitants venus consultés les documents n'ont pas consigné de remarque dans le cahier ni fait part de demande auprès de la mairie qui aurait pu être intégrée à la réflexion globale.

Il rappelle le débat relatif au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal en date du 16 novembre 2010, ainsi que les principales orientations et règles que contient le projet de PLU : extension de la zone AUx dans la continuité de Cormontreuil, classement en zone 2AU des terrains situés dans la continuité des Poteaux, classement en zone 1AU des terrains situés chemin des Champs Chapon, les règles d'urbanisme contenues dans le POS sont reprises et lissées en fonction des différentes zones.

Le conseil municipal,

- Vu la loi du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains,
- Vu la loi du 2 juillet 2003, Urbanisme et Habitat,
- Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II,
- Vu le décret du 27 mars 2001, modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme,
- Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 123-1 à L 123-13, L 300-2, R 123-15 à R 123-25,
- Vu le POS approuvé le 27 avril 2006,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2008 ayant prescrit l'élaboration du PLU,
- Vu le débat sur les orientations du PADD tenu le 16 novembre 2010,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

**Décide, à l'unanimité des membres présents,**

1. de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération,
2. de soumettre pour avis le projet de P.L.U. aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet,

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims ainsi qu'à :

- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- M. le Président de la Chambre des Métiers
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture
- M. le Président du SIEPRUR en charge du SCOT de l'arrondissement de Reims
- aux maires des communes limitrophes,

- aux présidents des EPCI voisins compétents,
- à la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles

Conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, le dossier définitif de P.L.U., tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R. 123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

## **II – Commissions**

Par ailleurs, le conseil est informé des points suivants :

### Finances

- Réunion des membres du conseil municipal le 14 avril pour présentation du budget.

### Jeunesse et Sports et Bâtiments

- Seconde rencontre le 16 mars avec M. POITOUT, architecte, à propos de l'extension de la salle des sports. Les points suivants en sont ressortis :
  - retenir la proposition de départ avec la taille d'un terrain de handball
  - chiffrer la proposition de M. PERRENOT

### Jeunesse et Sports

- Rencontre avec le club de tir à l'arc : installation à côté du terrain de tennis près de l'espace boisé
- Tennis de table : aucune aide ou subvention de la commune attribuée pour le fonctionnement courant du club, prise en charge du renouvellement du matériel.

### Caisse des Ecoles

- Le budget de la Caisse des Ecoles se clôture avec un montant de dépenses de 429 000 € et des recettes à 417 000 €. La trésorerie de la Caisse des Ecoles est de 69 000 €.
- Le tarif « taissotin » est appliqué aux enfants des communes voisines, si les grands-parents sont domiciliés sur Taissy.

### Bâtiments

- Suite à la visite du 11 mars, différents travaux à l'étude dans les deux bâtiments du foot et la buvette, pour le démoissage du terrain de tennis extérieur et l'aménagement d'un espace pour le tir à l'arc.
- Rendez-vous fixé le mercredi 6 avril avec le cabinet Bagnoli pour l'expertise des menuiseries de l'école primaire et du gymnase.

### Conseil Municipal Enfants

- Point sur le projet « espace de multi activités »

### Voirie

- Invitation de Est Girod le 12 avril au Centre de Conférences et d'Animations : sujets abordés sécurité routière et mise en conformité des aires de jeux
- Rappel dans le Taissotin sur les règles de stationnement
- Communication des vitesses relevées par le radar rue Colbert
- Réunion le mercredi 6 avril à 18H, rendez-vous sur le parking de l'école élémentaire

Fêtes

- Félicitations pour l'organisation de la soirée « Théâtre » originale sur la pièce de Molière, l'Avare où 80% de taissotins étaient présents.

**III – Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de M. Jean-Pierre ROUSSEL.

Peu de jeunes étaient présents à la cérémonie de la citoyenneté. Cette manifestation est maintenue en 2012, année des présidentielles.

BONNET Daniel	MINET Christian	THOURAULT Sylvie
BARRIER Patrice	DURAND Denis	GOBRON François
COCHOIS Coralie	LECLERE-MISSA Monique	TIAFFAY Patrice
HEUSGHEM Steve	DUCHESNE Madeleine	PUECH Pascale
ROULLÉ Annie	CAPITAINE Olivier	ROYER Catherine
GA Thierry		